

**PROCES VERBAL DE LA CDTIS 56**  
**Le 27 novembre 2021 à Bieuzy Les Eaux**

**Présents : AVRIL Jean Michel , GUILLORY André , LE BOT Joël , LE MANCHEC Joseph , NICOLAZIC Guy , PECHARD Rémy , RAULT André ,**

**Invités : DAGORNE Lionel président et SAINT GERMES Félix en charge de la commission**

**Absents excusés : ROCHER Frédéric et TOUBLANT Jean Paul**

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et en particulier à Guy pour qui c'est la première réunion , le président ouvre la séance en reprenant l'ordre du jour ,

La situation en quelques chiffres , 79 installations classées en 2021 ( terrains et salles ) , plus 13 éclairages , Le retard observé fin de saison 2020/2021 est en grande partie résorbé , il reste sur le district 14 installations en retard de classement ( documents administratifs en retard ou visite impossible ) ,

A noter la progression des terrains synthétiques de garnd jeu puisque 5 nouveaux doivent être opérationnels pour la fin d'année ; Languidic , St Jean Brévelay , Guer , Pontivy et Lorient Kersabiec , d'autres projets sont en cours pour 2022 ,

Un nouveau règlement des terrains et installations est sorti et est applicable depuis le 1er juillet 2021 , Il « devrait » être plus favorable pour les installations de niveau régional et en dessous par contre être plus exigeant pour les niveaux nationaux et internationaux , Tous les terrains du territoire ont été reclassés en fonction des nouvelles grilles , On trouve quelques anomalies liées à des erreurs de saisie ou des manques qui seront à corriger au fur et à mesure , Sur notre district , c'est le niveau T5 qui est en plus grand nombre sur les terrains d'honneur , il permet de jouer jusqu'au niveau R2 , A retenir pour ce niveau , installation close ( aires de jeux et vestaires ) , main courante complète autour de l'aire de jeu , distance de sécurité de 2,50 m autour de l'aire de jeu incontournable ,

Ce nouveau règlement est consultable sur le site de la FFF , reste à le diffuser aux gens de terrain sous forme de classeur et par le biais de formations , ce qui devra se faire sur l'année 2022 ,

Il est important que les collectivités souhaitant améliorer leurs structures ( aménagement , construction , mises aux normes ) se fassent accompagner par la CDTIS pour que leur projet soit en phase avec les contraintes règlementaires ,

Sincères remerciements à Joseph LE MANCHEC pour l'accueil et l'organisation de cette réunion ,

Le secrétaire  
André RAULT

Le président  
Joël LE BOT